



Facture de réparation suite dégât des eaux qui paye?

Par **koumkoum**, le **05/02/2010** à **16:25**

Bonjour,

est ce que quelqu'un pourrait me dire qui doit payer ?

Suite à une fuite au niveau du chauffe eau notre voisin du dessous (notre propriétaire) a été inondé

donc nous avons fait une déclaration de dégât des eaux à nos assurances respectives.

nous avons reçu un papier disant que notre assurance payait nos dégâts (mais il n'y en a pas) et la sienne les siens.

le propriétaire a fait venir un plombier qui n'a rien arrangé, puis un camion pour insuffler de l'air dans les canalisations. Un bouchon de végétaline a été enlevé (nous ne nous en servons jamais sûrement les anciens locataires puisque nous sommes là depuis 1 an)

C'est donc le propriétaire qui a reçu les factures à son nom et qui a décidé de faire venir telle ou telle entreprise.

celui ci veut que nous payons les factures. Il est vrai qu'il n'est en rien responsable à priori et je peux donc concevoir qu'il n'a pas envie de payer.

L'assurance dit qu'elle doit payer les dégâts (mais il n'y en a pas) mais pas les réparations.

Qui doit payer ?

merci d'avance pr vos réponses qui je l'espère m'éclaireront